

SIVOS  
DU  
BEUVRON

NEUNG-SUR-BEUVRON  
LA FERTÉ-BEAUHARNAIS  
41210

Tél. 02 54 83 63 38

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL  
SÉANCE DU MARDI 16 DECEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 16 décembre, à 18 heures 45 minutes, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Alexandre TRUPPA, président

Etaient présents : M. Alexandre TRUPPA, président  
Mesdames Anne-Sophie LEYTHIENNE, Lucie PLAUT-AUBRY, Coraline ROUBALLAY et messieurs Guillaume GIOT, Léo JUGIEAU (n'a pas pris part au vote).

Excusés : Monsieur Jean-Pierre GUEMON et Madame Stéphanie DAVID.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie LEYTHIENNE.

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la dernière réunion,
- Finances – Demande d'admission en non-valeur,
- Finances – demande d'engager des crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2026
- Ecole privée catholique,
- Travaux de l'école,
- Questions diverses

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2025**

M. le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 17 Juin 2025 et demande de l'adopter.

**Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 juin dernier.**

**FINANCES – DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur Alexandre TRUPPA explique que c'est le Trésorier public d'une collectivité qui est chargé du recouvrement des sommes ordonnancées par le maire. Ainsi, pour chaque titre émis, le Trésor public doit engager les démarches nécessaires à la bonne perception des fonds. Depuis 2016, la gestion des relances et voies contentieuses est également confiée au Trésor Public, qui est autorisé le cas échéant à mandater un huissier pour recouvrer les sommes dues.

Il peut cependant arriver que le Trésor Public n'arrive néanmoins pas à percevoir les sommes. Soit que les débiteurs sont totalement impécunieux (notamment si leurs dettes sont effacées dans le cadre d'une procédure de surendettement), soit que les sommes restant à percevoir sont devenues trop faibles pour

actionner un niveau plus élevé de contrainte. Dans ce cas, le Trésorier demande au syndicat de le décharger de la perception de ces sommes.

Monsieur le Comptable public de Romorantin-Lanthenay a présenté une demande pour 12 créances d'un montant total de 1 108.80 € (allant de 44.20 € à 125.80 € de créance), pour lequel il sollicite l'admission en non-valeur qui le déchargera de poursuivre leur recouvrement. Ces créances ne concernent qu'une seule famille. La famille a été classé en surendettement, avec un effacement de cette dette, c'est pour cela que le trésor public demande cette admission en non-valeur.

**Monsieur le Président précise que cette famille ne fréquente plus les services, il n'y aura donc pas d'autres dettes de leur part.**

**Les membres du syndicat intercommunal à vocation scolaire du Beuvron décident à l'unanimité :**

- d'approuver l'admission en non-valeur sollicitée par le Comptable public de Romorantin-Lanthenay pour un montant total de 1 108.80 €.
- d'autoriser monsieur le Président ou le Vice-Président à signer tout document afférent à ce dossier.

<b>FINANCES – DEMANDE D'ENGAGER DES CREDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026</b>
---

Monsieur Alexandre TRUPPA rappelle qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier et la date de vote du budget, le Président ne peut engager, liquider et mandater que les dépenses de fonctionnement, dans la limite du budget de l'année précédente, les annuités des emprunts et les dépenses d'investissement inscrites en restes à réaliser.

Le code général des collectivités territoriales, article L1612-1, permet cependant au syndicat intercommunal d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement nouvelles, en plus des sommes restant à réaliser, dans la limite de 25 % de l'enveloppe du budget de l'année précédente, soit pour notre collectivité un plafond  $4\,948.00\text{ €} \times 25\% = 1\,237.00\text{ €}$

Des besoins, notamment d'acquisitions de matériel ou d'engagement de travaux urgents, pouvant survenir d'ici le vote du budget, il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles dans les limites suivantes

Article	Objet	Montant 2025 (y.c. DM)	Plafond d'autorisation 2026 par anticipation
2181	Installations générales, agencements, aménagement divers	3 048.00 €	762.00 €
21831	Matériel de bureau et matériel informatique	800.00 €	200.00 €
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	800.00 €	200.00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	300.00 €	75.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 948.00 €</b>	<b>1 237.00 €</b>

**Les membres du syndicat intercommunal à vocation scolaire du Beuvron décident à l'unanimité :**

- D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater, en amont du vote du budget primitif 2026 des dépenses d'investissements nouvelles dans la limite de 25 % maximum des dépenses d'investissement du budget 2025.
- D'autoriser monsieur le Président ou le Vice-président à signer tout document afférent à ce dossier.

## ECOLE PRIVEE CATHOLIQUE

Monsieur le Président rappelle aux membres du SIVOS qu'il a assisté à une réunion avec l'association des maires relative aux frais de scolarités payés par les communes aux écoles privées du secteur.

Il a été constaté une réelle différence de traitement selon le département, le préfet ou sous-préfet, certaines communes ne versent aucune participation et elles n'ont aucun rappel, d'autres communes règlent, à défaut elles reçoivent un commandement à payer par les services de la préfecture.

Le diocèse a récolté 400 000€ sur le département pour cette année.

Le coût moyen de scolarité établi par le département est le suivant :

Maternelle : 1 917 €

Primaire : 982 €

A la suite de cette réunion, monsieur le Président a rencontré le diocèse afin d'échanger sur ces situations. Actuellement, le SIVOS a payé en 2022, 1200€ pour la scolarité d'un enfant.

**Lors de cette réunion, il a été présenté les résultats financiers de l'école (budget en déficit) et le coût de l'inscription pour les familles qui s'élève à environ 470 €. Le reste étant supporté par les communes. Ils ont précisé qu'au regard de la baisse de la natalité, l'école privée de Saint-Viâtre était en difficulté et le serait davantage pour les années à venir.**

**Pour le SIVOS, il y a 12 enfants scolarisés au sein des écoles privées.**

**Monsieur Guillaume GIOT précise que ce ne sont pas aux communes de payer le choix des familles. Madame Lucie PLAUT-AUBRY précise que les écoles devraient augmenter la participation des familles pour combler leur déficit au lieu de demander aux communes.**

**Monsieur le Président rappelle que lors de la réunion de l'association des Maires, il a bien été rappelé de ne pas payer de frais de participation au diocèse tant que la Préfecture n'est pas saisie.**

**A la suite de ces échanges, les membres du syndicat décident d'inscrire pour le budget 2026 une somme en prévision du paiement d'une facture pour 3 à 4 élèves. Tout en attendant d'être saisi par le Préfet.**

## POINT SUR LES PROJETS ET INVESTISSEMENTS 2026 AU SEIN DE L'ECOLE

Monsieur le Président informe les membres du SIVOS avoir été destinataire de la part des enseignantes des projets d'investissements et de fonctionnement qu'elles ont pour l'année prochaine.

Il convient donc de débattre de ces propositions afin de savoir s'ils seront inscrits au budget primitif 2026.

### Liste des projets en investissement :

- TBI pour la classe de PS/MS : 2 665 €
- Module sport pour toutes les classes : 1 140 €
- Tchoukball pour toutes les classes (x3) : 360 €
- Tabouret à roulettes : 138 €
- Tapis de gymnastique (x4) : 472 €
- Climatisation amovible pour toutes les classes x2

### Liste des projets en fonctionnement :

- Projet artistique et culturel – montant alloué en 2024 à Valérie (intervenant arts) : 1 800 €
- PS/MS : intervention d'un illustrateur : 160 €
- GS/CP/CE1 : atelier modelage en classe découverte : 700 €
- CE1/CE2 : intervention échecs : 250 €
- CM1/CM2 : projet théâtre : 508 €
- Subvention de 18 € par enfant pour les sorties scolaires pour chaque enfant
- Subvention de 100 € par élève pour la classe de découverte de l'année scolaire 2025/2026.

Après échanges entre les membres, il est décidé qu'une enveloppe sera fixée en investissement pour l'année et que les enseignantes feront leur choix, le TBI n'étant pas indispensable. En 2025, la liste des investissements et des projets était moins importante que pour l'année 2026.

Pour ce qui est de la classe découverte, le SIVOS participera exceptionnellement à hauteur de 100 € par élève, mais ne participera pas pour l'atelier modelage de 700 €.

Il est rappelé qu'une somme conséquente est présente sur le compte de la coopérative scolaire et qu'elle peut être utilisée également pour financer des projets collectifs au sein de l'école, comme les classes de découvertes.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président porte à la connaissance des membres du SIVOS diverses informations :

- Le marché de transport scolaire sera relancé en début d'année car il se termine en juillet 2026.
- Les systèmes pour alerter les enseignants en cas d'intrusion ou d'évacuation afin de répondre au PPMS ont été installés et sont en cours de test.
- Une réflexion est en cours sur l'installation d'un sanitaire pour adulte au sein de l'école. Des demandes de devis vont être lancées.

Madame Caroline ROUBALLAY demande s'il y a toujours la présence d'intervenants sportifs au sein de l'école.

Monsieur Léo JUGIEAU précise qu'il y a de bons retours suite à l'installation de la pergola au sein de la cour d'école.

Il demande également si madame GASSELIN partira en retraite à la fin de l'année scolaire et si elle sera remplacée. Monsieur Guillaume GIOT lui précise qu'à sa connaissance, sa retraite n'est pas prévue pour cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Président lève la séance à 19h51.

Le 02 mars 2026

Monsieur Alexandre TRUPPA

  
Président du syndicat du SIVOS du Beuvron

Le 02 mars 2026

Madame Anne-Sophie LEYTIENNE

  
Conseillère municipale de la Commune de Neung-sur-Beuvron et membre titulaire du syndicat du SIVOS du Beuvron